

Questions au Feuilleton

M. McKenzie: Madame le Président, je voudrais attirer l'attention du secrétaire parlementaire sur la question n° 2040 que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* en janvier dernier. La voici: en 1981, 1982 et 1983, combien de lits supplémentaires prévoit-on pour les soins à domicile des anciens combattants souffrant de maladies chroniques?

Comme la liste des anciens combattants qui attendent d'être admis dans les hôpitaux militaires est fort longue et que cette question préoccupe énormément les associations d'anciens combattants de tout le Canada, je saurais gré au secrétaire parlementaire de communiquer avec le ministre suppléant des Affaires des anciens combattants et de me fournir la réponse le plus tôt possible.

M. Cossitt: Madame le Président, je voudrais signaler deux questions que j'ai déjà posées en invoquant le Règlement à plusieurs reprises, pour rafraîchir la mémoire du secrétaire parlementaire. Il s'agit notamment de la question n° 132, concernant la location d'un DC-9 que le parti libéral du Canada a utilisé au cours de sa campagne électorale de mai 1979. La note n'en avait pas encore été payée au début des élections de février 1980, l'an dernier. J'ai demandé si l'on avait payé la note d'Air Canada, quel en avait été le montant et divers autres détails concernant le retard à la payer.

Les responsables d'Air Canada m'ont signalé que la réponse avait été envoyée au gouvernement il y a environ un mois et demi ou deux mois. J'ai donc du mal à comprendre ce qu'elle est devenue dans l'intervalle, égarée dans les voies obscures qu'elle doit franchir de l'autre côté de la Chambre.

Je n'en ai pas le numéro sous la main, mais je suis sûr que le secrétaire parlementaire connaît l'autre question que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* il y a deux ans et quelques mois—je ne sais pas exactement combien, mais cela fait plus de deux ans. Elle porte sur un certain nombre de membres de la Commission canadienne des transports qui ont des bons de circulation pour utiliser les services d'Air Canada. Cette question a été soulevée à chaque session parlementaire, mais elle est toujours restée sans réponse. Je ne pense pas que cette réponse pose un problème, à moins que certaines personnes, à la Commission canadienne des transports, ou leur conjoint, aient un bon de circulation auquel elles n'ont pas droit.

C'est pourquoi j'aimerais demander au secrétaire parlementaire s'il peut donner à la Chambre une estimation approximative de la date à laquelle il compte répondre à ces deux questions. Je devrais peut-être lui demander de donner une estimation précise, étant donné que l'une des questions attend une réponse depuis plus de deux ans.

M. Collette: Madame le Président, comme le sait le député de Leeds-Grenville (M. Cossitt), je ne puis prédire à l'avance quel jour je pourrai déposer une réponse donnée; mais j'ai pris note de ses remarques d'aujourd'hui et je ferai de mon mieux. Je ferai remarquer en passant que nous avons répondu à près de 80 p. 100 de toutes les questions inscrites au *Feuilleton*.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA CONSTITUTION

LE PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1981

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chrétien, appuyé par M. Roberts, concernant une Adresse à Sa Majesté la Reine relativement à la Constitution du Canada.

Et sur l'amendement de M. Epp, appuyé par M. Baker (Nepean-Carleton): Qu'on modifie la motion à l'annexe B de la résolution proposée en supprimant l'article 46 et en apportant à l'annexe toutes les modifications qui découlent de cette suppression.

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, jeudi soir dernier, j'ai pris la parole au sujet de l'amendement à la résolution, proposé par le député de Provencher (M. Epp).

Je vais commencer par féliciter le coprésident du comité, le député d'Hochelaga-Maisonneuve (M. Joyal), dont le sens de l'équité et les convictions en ce qui concerne le régime parlementaire ont contribué à l'atmosphère et au bon fonctionnement du comité en question. J'espère qu'il saura communiquer ce sentiment de la justice et du respect des traditions parlementaires à certains de ses collègues, et notamment au premier ministre (M. Trudeau). Voilà qui bonifierait certainement cette auguste enceinte. Je voudrais féliciter tout spécialement le député de Provencher qui, non seulement lors des délibérations du comité, mais également dès le début du printemps dernier, s'est fait le principal porte-parole de mon parti en matière constitutionnelle.

Je voudrais également remercier l'honorable sénateur du Québec, M. Arthur Tremblay, réputé dans sa province pour son intelligence et qu'on connaît un peu partout dans le Canada comme étant l'homme qui privilégie les intérêts de la nation avant toute chose.

Des voix: Bravo!

M. McKnight: Monsieur l'Orateur, nous avons entendu des intervenants d'en face affirmer que le débat durait trop longtemps et qu'il était inutile. Je ne tiens pas à les contredire; mais quand il s'agit de préparer une constitution non seulement pour moi-même et mes enfants, mais également pour mes petits-enfants et les citoyens canadiens des générations à venir, il ne faut pas lésiner sur le temps. Nous devons veiller à ce que cette résolution concernant la constitution du Canada soit en bonne et due forme.

J'aimerais revenir quelque peu en arrière dans notre histoire. Les Canadiens ont mis de 1864 à 1867, au Canada, à écrire l'Acte de l'Amérique du Nord britannique sous sa forme actuelle. Les Pères de la Confédération, des Canadiens, ont mis le temps et les soins nécessaires, et lorsque le Canada a présenté l'Acte de l'Amérique du Nord britannique à Westminster, au Royaume Uni, on n'a apporté qu'une petite modification; on a remplacé «colonie unie» par «Canada».

Si nous réussissons presque aussi bien dans la présentation de cette loi dite «loi sur le Canada», nous aurons bien fait notre travail, mais nous n'en sommes pas encore là. Nous n'avons pas là une constitution écrite par des Canadiens pour des Canadiens; nous n'avons qu'une constitution rédigée par le